

Procès Verbal

Assemblée Générale Mixte 5 juin 2025

PTCE La Fab'coop / Association Coop'actions Nouvelle Aquitaine

Le 5 juin 2025 à 10h00, les adhérents de l'association Coop'actions Nouvelle Aquitaine qui porte et anime Le PTCE La Fab'coop, se sont réunis en Assemblée générale Mixte (AG extraordinaire et AG ordinaire) au Tiers-lieu « Le Bahut des Transitions » (espace Lagabrielle), allé du commissaire Félix Landry 24100 BERGERAC, siège de l'association.

Il a été établie une feuille d'émargement des membres adhérents présents ou représentés. L'assemblée générale est présidée par Jean-Luc de Lapoyade en qualité de Co-Président et Catherine Mesager en qualité de Secrétaire.

Le Co-Président déclare alors que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée avec un quorum qui lui permet de valablement délibérer.

Le Co-président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- **Assemblée Générale Extraordinaire**

- Présentation et vote de la proposition de modification des statuts de l'association

- **Assemblée Générale Ordinaire**

- Présentation et vote du rapport moral
- Présentation et vote des rapports d'activités et financier 2024
- Quitus aux administrateurs
- Fixation du montant des cotisations 2025 /2026
- Présentation et vote du projet prévisionnel 2025
- Présentation et vote du budget prévisionnel 2025
- Élection du Conseil d'administration
- Questions diverses

- **Pot de l'amitié et repas partagé à 12h45**

Le Coprésident dépose sur le bureau de l'Assemblée tous les documents nécessaires au vote des différents points et le débat s'ouvre.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les différentes résolutions à l'ordre du jour.

Résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Première résolution – Modification des statuts de l'association

Une proposition de modification de statuts a été faite par le bureau en accord avec le Conseil d'administration.

Des propositions de modification des articles 6, 7 et 14 étant faites, une lecture totale des nouveaux statuts est réalisée.

Le texte des nouveaux statuts est annexé au présent Procès-verbal.

Les membres de l'assemblée générale mixte, après avoir délibéré, décident d'approuver la modification des statuts. Ils mandatent le directeur pour réaliser les démarches nécessaires auprès des services compétents pour la prise en compte de ces nouveaux statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution – Présentation et vote du rapport moral

Le Coprésident prend la parole pour présenter le rapport moral de l'association.

Le texte du Rapport moral est annexé au présent Procès-verbal.

Les membres de l'assemblée générale mixte, après en avoir délibéré, décident d'approuver le rapport moral.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Deuxième résolution – Présentation et vote des rapports d'activités et financiers

Les salarié.es présentent le rapport d'activités 2024.

Une présentation dynamique est faite en s'appuyant sur des photographies et des vidéos illustrant les différentes activités menées par l'association.

Le texte du Rapport d'activités 2024 est annexé au présent Procès-verbal.

Le directeur en complément du trésorier présente le rapport financier de 2024 composé du bilan comptable et du compte de résultat.

Le résultat pour 2024 est positif à hauteur de 33 154,42 euros. Le budget de l'association est principalement composé de charges de personnel avec 2 salariés et une stagiaire ainsi que les frais liés aux projets. Pour les produits, l'association compte principalement des subventions (FSE+, Région, Ademe, Département,...). Cette année l'association peut compter comme autres produits des prestations et de la vente de marchandises avec La Fête des transitions. Les salariés et le trésorier de l'association ont fait part des difficultés pour la gestion de la trésorerie, qui épisodique en 2024/2025 deviendra structurelle les années à venir. Des solutions ont été discutées avec l'assemblée.

Le Bilan et le Compte de résultat sont annexés au présent Procès-verbal.

Les membres de l'assemblée générale mixte, après en avoir délibéré, décident d'approuver les rapports d'activités et financiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Troisième résolution- Quitus aux administrateurs

Les membres de l'assemblée générale, après en avoir délibéré, décident de donner quitus aux administrateurs pour la gestion de l'association pour l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Quatrième résolution – Montant des cotisations 2025/2026

Pour rappel, les cotisations de l'année passée 2024/2025 était fixées comme suit :

Membre adhérents Citoyens : Montant Libre

Membres adhérents Acteurs :

- Cotisation solidaire sans contrainte de 50 euros
- Cotisation normale libre au-delà d'un plancher minimum de 250 euros

Au regard de la stratégie économique et de gouvernance qui se construit pour les deux projets Coop'R24 réseau départemental d'économie circulaire et le Bahut des transition, Tiers-lieu en Bergeracois, le Conseil d'administration a proposé, en complément du montant de cotisation citoyens et acteurs, le principe d'établir des grilles de cotisations par projet.

Une grille pour le réseau Coop'R24, coconstruite en comité de pilotage avec les acteurs et partenaires du réseau, a été présentée à l'assemblée. Le montant plancher solidaire de la cotisation normale pour les adhérents acteurs a été modifié afin de rester cohérent avec la grille du projet Coop'R24.

Suite aux échanges, il est proposé à l'assemblée de valider, pour les cotisations 2025/2026 :

- Adhérents Citoyens : un montant de cotisation à prix libre ;
- Adhérents Acteurs : un montant de cotisation solidaire à 80 euros et un montant de cotisation normal à prix libre au-delà d'un plancher minimum de 80 euros
- La grille de cotisation présentée pour le réseau Coop'R24 ;
- Que les résidents du Tiers lieu Le Bahut des transitions, travailleront rapidement une grille de cotisations spécifique au projet Tiers lieu qui devra rester conforme avec le montant plancher de 80 euros, qui sera entérinée par le conseil d'administration
- Que le nouveau conseil d'administration travaillera rapidement une grille indicative de cotisation normale, pour les membres acteurs qui ne seront pas concernés par les 2 grilles spécifiques projets.

Les membres de l'assemblée générale, après en avoir délibéré, décident d'approuver les montants et la méthodologie proposés pour les cotisations 2025/2026

Cette résolution est adoptée à la majorité avec deux abstentions des présents et représentés.

Cinquième résolution – Présentation et vote du projet prévisionnel 2025

Les salariés de l'association présentent le projet d'activités prévisionnel pour l'année 2025. Le projet prévisionnel 2025 est annexé au présent Procès-verbal.

Les membres de l'assemblée générale mixte, après en avoir délibéré, décident d'approuver le projet prévisionnel 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Sixième résolution – Présentation et vote du projet prévisionnel 2025

Le directeur présente le budget prévisionnel pour l'année 2025. A noter qu'il sera important de penser à intégrer du bénévolat valorisé.

Le budget prévisionnel 2025 est annexé au présent Procès-verbal.

Les membres de l'assemblée générale mixte, après en avoir délibéré, décident d'approuver le budget prévisionnel 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Septième résolution – Élection du Conseil d'administration

Il est rappelé les missions du Conseil d'administration et la fréquence de tenue des réunions du conseil. Statutairement, 2 CA au moins doivent être organisés par an mais le bureau et le directeur invitent les membres du conseil à se réunir tous les 2/3 mois environ pour assurer un bon suivi du fonctionnement associatif et des projets en cours.

Les nouveaux statuts précisent que l'association est dirigée par un conseil d'administration d'au moins deux et au maximum dix membres issus des membres adhérents. Il est composé selon les règles suivantes :

- Au moins la moitié des membres du conseil d'administration sont des membres « Ambassadeurs ». Les Membres adhérents « Citoyens » ou « Acteurs » obtiennent la qualité de Membre Adhérent « Ambassadeur » dès lors qu'ils remplissent la condition suivante : Membre du conseil d'administration au moins une année. Les Membres adhérents « Citoyens » ou « Acteurs » perdent la qualité de Membre Adhérent « Ambassadeur » dès lors qu'ils ne renouvellent pas leur adhésion, même de manière exceptionnelle.

7 membres constituaient le Conseil d'administration de l'association en 2024 :

5 membres ambassadeurs

- Au Ras du Sol représentée par Catherine MESAGER
- Melkior Théâtre/ La gare mondiale représentée par Clément Fahy

- Question de Culture représentée par Richard CHOLLON
- Pour les Enfants du pays de Beleyme représentée par Bruno DALLONGEVILLE
- Egraine Nouvelle Aquitaine, représentée par Aude BOURGEOIS
- La Moulinette représentée Anngaël ARTHUS MANSOUR

1 membre citoyen

- Jean Luc DE LAPOYADE

Lors de cette assemblée générale, les personnes physiques et morales ci-dessous annoncent leur candidature :

- « La Moulinette » représentée par Anngaël ARTHUS MANSOUR
- « Léo Lagrange Formation » représentée par Éric ANDRIEUX
- « Pour les Enfants du Pays de Beleyme » représentée par Anaïs PELISSON
- « Question de Culture » représentée par Richard CHOLLON
- « Souffler sur les braises » représentée par Alexandrine BOUGOIN
- Didier DURAND en tant que membre Citoyen
- Jean Luc De LAPOYADE en tant que membre Citoyen
- Olivier Emmanuel METHOU-MEINE en tant que membre Citoyen

L'assemblée générale procède au vote et le conseil d'administration 2025/2026 de La Fab'coop (Coop'actions Nouvelle Aquitaine) est élu à l'unanimité.

Il est composé de :

6 Membres Acteurs

- « La Moulinette » représentée par Anngaël ARTHUS MANSOUR (Ambassadeur)
- « Léo Lagrange Formation » représentée par Éric ANDRIEUX
- « Pour les Enfants du Pays de Beleyme » représentée par Anaïs PELISSON (Ambassadeur)
- « Question de Culture » représentée par Richard CHOLLON (Ambassadeur)
- « Souffler sur les braises » représentée par Alexandrine BOUGOIN

3 Membres Citoyens

- Jean Luc DE LAPOYADE (Ambassadeur)
- Didier DURAND
- Olivier Emmanuel METHOU-MEINE

Les membres de l'assemblée générale, après en avoir délibéré, décident d'approuver la constitution du nouveau conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Huitième résolution – Questions diverses

Aucun sujet n'a été soulevé

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures 45.

En conséquence, de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte, qui s'est tenue le 5 juin 2025, signé par le Co-Président.

Le Co-Président